



congé payé acquis 16 jours

Par **chouchou44**, le **25/05/2020** à **22:18**

bonsoir voila ma question j'ai commencer a travailler dans une entreprise le 15 octobre 2019 aujourd'hui nous sommes le 25 mai 2020 j'ai acquis 16 jours de congé payé . je voudrais savoir si ses 16 jours je devais les prendres avant la fin du mois de mai ou si sais pour les vacances a venir sais a dire si sais pour mes vacances que je voudrais prendre en aout. merci a vous de bien vouloir me répondre car je suis un peut perdu car si je devais les prendre avant fin mai 2020 j'ai peur que mes congé soit perdu. merci.

Par **P.M.**, le **26/05/2020** à **08:24**

Bonjour,

Même si vous pouvez prendre les congés payés dès leur acquisition, sous réserve d'accord de l'employeur, ceux acquis jusqu'au 31 mai sont en principe à prendre entre le 1 mai et le 31 octobre puisque vous ne dépassez pas 4 semaines, sachant que normalement c'est l'employeur qui en fixe les dates, même s'il peut laisser émettre une préférence...